

États financiers de

**Fondation de Bibliothèque et Archives  
nationales du Québec**

31 mars 2015

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des administrateurs de  
Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'Organisme tire ses produits de dons, dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, de l'actif à court terme au 31 mars 2015 et de l'actif net au 1 avril 2014 et au 31 mars 2015.

### **Opinion avec réserve**

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Informations comparatives**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1 avril 2014 et que sa date de transition était le 1 avril 2013. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2014 et au 1 avril 2013, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, ainsi que les informations connexes. Nous n'avions pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Le 4 juin 2015

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A106114

# Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

États des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
		(non audité)
<b>Produits</b>		
Revenus de stationnement	1 419 596	1 324 000
Dons	428 101	240 613
Intérêts	3 951	1 237
	<b>1 851 648</b>	<b>1 565 850</b>
<b>Charges</b>		
Loyer	893 789	913 644
Honoraires de gestion	344 415	306 078
Projet « Guerre 1812 »	-	8 532
Projet « Adoptez un livre »	2 480	-
Projet « Jouez le jeu »	9 648	-
Projet « Heure du conte TD »	38 206	45 406
Projet « Camp de jour »	24 954	-
Projet « Alcoa »	-	10 334
Projet « Documents patrimoniaux »	25 000	-
Projet « Centre jeunesse »	7 892	7 555
Projet « Media Lab »	52 211	-
Projet « Littératie financière »	4 278	-
Projet « Littérature en boîte »	14 640	-
Projet « Offre pédagogique enrichie »	255	-
Bourses doctorales	43 500	43 750
Bourses - Maîtrises	29 000	19 000
Bourses versées à des chercheurs étrangers	5 000	14 590
Frais d'administration	27 133	28 159
	<b>1 522 401</b>	<b>1 397 048</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>329 247</b>	<b>168 802</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
		(non audité)
Solde au début	151 054	52 456
Redressements affectés aux exercices antérieurs (note 4)	(48 291)	(118 495)
Solde redressé	102 763	(66 039)
Excédent des produits sur les charges	329 247	168 802
Solde à la fin	432 010	102 763

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

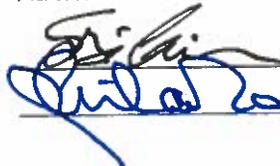
## Bilan

au 31 mars 2015

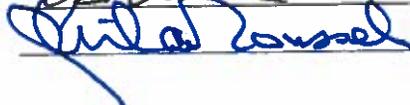
	31 mars 2015 \$	31 mars 2014 \$ (non audité)	1 avril 2013 \$ (non audité)
<b>Actif</b>			
À court terme			
Encaisse	773 306	313 734	126 245
Débiteurs (note 5)	341 554	270 864	286 402
Avances à Bibliothèque et Archives nationales du Québec	210 091	113 507	-
	<b>1 324 951</b>	<b>698 105</b>	<b>412 647</b>
<b>Passif</b>			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	490 737	364 279	457 152
Apports reportés (note 6)	402 204	231 063	10 954
Avances de Bibliothèque et Archives nationales du Québec	-	-	10 580
	<b>892 941</b>	<b>595 342</b>	<b>478 686</b>
Engagements (note 8)			
Actif net	<b>432 010</b>	<b>102 763</b>	<b>(66 039)</b>
	<b>1 324 951</b>	<b>698 105</b>	<b>412 647</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil



Sébastien Bélair, président



Ghislain Roussel, secrétaire-trésorier

# Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

## États des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
		(non audité)
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	329 247	168 802
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 7)	226 909	142 774
	<b>556 156</b>	<b>311 576</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Avances à Bibliothèque et Archives nationales du Québec	(96 584)	(124 087)
Augmentation nette de la trésorerie	459 572	187 489
Encaisse au début	313 734	126 245
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>773 306</b>	<b>313 734</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2015

---

## 1. Description de l'Organisme

Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (l'« Organisme »), est constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Organisme a pour mission de recueillir des fonds pour financer des projets voués à l'épanouissement de tous les Québécois et pour appuyer Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans la réalisation de ses mandats de grande bibliothèque publique, bibliothèque nationale, d'archives nationales, d'institution muséale et d'acteur de premier plan au sein de la francophonie mondiale.

## 2. Adoption d'un nouveau référentiel comptable

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, l'Organisme a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « normes ») publiées par Comptables Professionnels Agréés Canada (« CPA Canada ») et énoncées dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*. Conformément au chapitre 1501 de la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité* intitulé « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif » (le « chapitre 1501 »), la date de transition aux normes est le 1 avril 2013 et l'Organisme a établi et présenté un bilan d'ouverture à la date de transition aux normes. Ce bilan d'ouverture est le point de départ de la comptabilité de l'Organisme selon les normes. Dans son bilan d'ouverture, en vertu des recommandations du chapitre 1501, l'Organisme :

- (a) a comptabilisé tous les actifs et passifs dont la comptabilisation est prescrite par les nouvelles normes;
- (b) n'a pas comptabilisé d'éléments en tant qu'actifs ou passifs si les nouvelles normes n'autorisent pas une telle comptabilisation;
- (c) a reclassé les éléments qu'elle comptabilisait auparavant dans une catégorie donnée d'actifs, de passifs ou de composantes des capitaux propres, mais qui, selon les nouvelles normes, appartiennent à une autre catégorie;
- (d) a appliqué les nouvelles normes pour l'évaluation de tous les actifs et passifs comptabilisés.

Conformément aux exigences du chapitre 1501, les méthodes comptables décrites à la note 3 ont été appliquées uniformément pour tous les exercices présentés dans ces états financiers. L'adoption des nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

## 3. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

### *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

# Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2015

---

## 3. Méthodes comptables (suite)

### *Instruments financiers (suite)*

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé dans l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

### *Constataion des produits*

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de stationnement sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque le service est rendu, lorsque le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

## 4. Redressements affectés aux exercices antérieurs

Au cours de l'exercice, l'Organisme a constaté qu'il avait omis d'ajuster le compte à payer pour la gestion du stationnement au 31 mars 2014. En conséquence, le solde de l'actif net au 1 avril 2014 a été augmenté de 23 190 \$. Les honoraires de gestion et les créateurs et charges à payer de l'exercice 2014 ont été diminués de 23 190 \$. L'excédent des produits sur les charges de l'exercice 2014 a alors été augmenté de 23 190 \$.

# Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2015

---

## 4. Redressements affectés aux exercices antérieurs (suite)

L'Organisme a également constaté qu'il avait omis de payer les taxes à la consommation sur le loyer du stationnement depuis juillet 2011. En conséquence, le solde de l'actif net au 1 avril 2013 a été diminué de 118 495 \$. Les débiteurs et les créditeurs et charges à payer ont été augmentés respectivement de 118 495 \$ et de 236 990 \$. Par ailleurs, le solde de l'actif net au 1 avril 2014 a été diminué de 182 139 \$. Les débiteurs, les créditeurs et charges à payer et le loyer de l'exercice 2014 ont été augmentés respectivement de 182 139 \$, de 364 278 \$ et de 63 644 \$. L'excédent des produits sur les charges de l'exercice 2014 a alors été diminué de 63 644 \$.

De plus, l'Organisme a constaté que ses apports n'étaient pas comptabilisés selon les normes du chapitre 4410 du manuel. En conséquence, le solde de l'actif net au 1 avril 2014 a été augmenté de 91 666 \$. Les produits reportés et les dons de l'exercice 2014 ont été respectivement diminués et augmentés de 91 666 \$. L'excédent des produits sur les charges de l'exercice 2014 a alors été augmentés de 91 666 \$.

Finalement, l'Organisme a constaté qu'il avait omis de comptabiliser les taxes à recevoir pour la période du 1 octobre 2013 au 31 mars 2014 dans son exercice du 31 mars 2014. En conséquence, le solde de l'actif net au 1 avril 2014 a été augmenté de 18 992 \$. Les débiteurs et les honoraires de gestion de l'exercice 2014 ont été respectivement augmentés et diminués de 18 992 \$. L'excédent des produits sur les charges de l'exercice 2014 a alors été augmenté de 18 992 \$.

En résumé, les redressements affectés aux exercices antérieurs ont donné lieu à une diminution de l'actif net de 118 495 \$ au 1 avril 2013 et de 48 291 \$ au 1 avril 2014.

## 5. Débiteurs

	31 mars 2015 \$	31 mars 2014 \$ (non audité)	1 avril 2013 \$ (non audité)
Comptes à recevoir	77 148	60 278	167 907
Taxes à recevoir	264 406	210 586	118 495
	<b>341 554</b>	<b>270 864</b>	<b>286 402</b>

## 6. Apports reportés

Les apports reportés représentent des dons reçus qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinés à différents projets. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	31 mars 2015 \$	31 mars 2014 \$ (non audité)
Solde au début	231 063	10 954
Dons reçus au cours de l'exercice	312 161	285 000
Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(141 020)	(64 891)
Solde à la fin	<b>402 204</b>	<b>231 063</b>

# Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2015

---

## 7. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	31 mars 2015 \$	31 mars 2014 \$ (non audité)
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement</i>		
Débiteurs	(70 690)	15 538
Créditeurs et charges à payer	126 458	(92 873)
Apports reportés	171 141	220 109
	<b>226 909</b>	<b>142 774</b>

## 8. Engagements

L'Organisme loue le stationnement qu'elle exploite en vertu d'un contrat de location-exploitation qui vient à échéance le 31 mars 2016. Les loyers futurs s'élèveront à 913 644 \$ pour le prochain exercice.

## 9. Instrument financier

### *Risque de liquidité*

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2015, les principaux passifs financiers de l'Organisme étaient les créditeurs et charges à payer.

Le 24 novembre 2015

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
2200, avenue Pratte, bureau 100  
Saint-Hyacinthe QC J2S 4B6

Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons, en toute bonne foi, l'exactitude des déclarations suivantes, pour la période comprise entre le 4 juin 2015 et aujourd'hui, en ce qui a trait aux états financiers de la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec qui seront inclus dans notre rapport annuel, lequel inclut, directement ou indirectement, fait référence à votre rapport en date du 4 juin 2015, rapport qui porte sur l'audit des états financiers de la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (l'« Organisme ») pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 (les « états financiers ») :

1. Il nous incombe d'établir des procédures qui nous permettront de repérer les événements postérieurs qui nécessiteraient un complément d'information ou un ajustement approprié dans les états financiers.
2. Nous avons terminé, à la date de la présente lettre, l'application des procédures qui nous permettent de repérer les événements postérieurs et nous avons établi qu'aucun événement postérieur n'a été relevé à la suite de l'application de nos procédures qui nécessiterait un complément d'information ou un ajustement approprié dans les états financiers.

Nous faisons référence à la lettre de déclaration que nous vous avons fait parvenir le 4 juin 2015 en ce qui a trait aux états financiers de l'Organisme.

Par la présente, nous réitérons les déclarations contenues dans la présente lettre et confirmons que vous pouvez vous appuyer sur celles-ci, comme si elles avaient été faites à la date de la présente lettre.

Nous confirmons en outre qu'aucun état financier de l'Organisme relatif à des dates ou à des périodes postérieures au 31 mars 2015 n'est disponible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec



Président

Le 24 novembre 2015

Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Monsieur Sébastien Bélair, président  
2275, rue Holt  
Montréal QC H2G 3H1

## Consentement de l'auditeur indépendant

Destinataire : Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Nous consentons à ce que soit utilisé notre rapport de l'auditeur indépendant daté du 4 juin 2015 aux administrateurs de la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (l'« Organisme ») portant sur les états financiers de l'Organisme, à savoir le bilan au 31 mars 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives qui doivent être publiées avec le rapport annuel 2014-2015 de l'Organisme.

Nous n'avons mis en œuvre aucune procédure après la date du présent consentement.

Le présent consentement n'est destiné à être utilisé par l'Organisme que dans le contexte de la publication susmentionnée des états financiers. En conséquence, nous ne consentons à l'utilisation ou à la publication par l'Organisme ou par une autre personne, de notre rapport de l'auditeur indépendant à aucune autre fin. L'utilisation projetée du rapport d'audit à toute autre fin de même que sa publication nécessiteront un consentement additionnel par écrit de notre part. Si un consentement additionnel est demandé et que nos services sont retenus à cette fin, nous entreprendrons les procédures additionnelles requises en vertu des normes professionnelles afin de déterminer si nous pouvons accorder le consentement additionnel demandé, ce que nous ferons si cela convient.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

*Deloitte* S.E.N.C.R.L./s.r.l.